



BUREAU SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2023 - 18H00

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- **DELIB 2023.290** – Approbation avenant n°1 du marché de travaux accord cadre mono attributaire à bons de commande : travaux de renouvellement/extension de réseaux d'eau et d'assainissement – marché 2022-fea-05
- **DELIB 2023.291** – Approbation de l'avant-projet (AVP) et sollicitation de l'agence de l'eau pour une aide financière – réhabilitation des lits du 2ème étage de la STEP des furets commune de St Martin de la Brasque

SYNDICAT DURANCE – LUBERON

N° 2023-290

Siège : 299, Rue Louis Turcan - PERTUIS
Adresse Postale : B.P. 87- 84120 PERTUIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 13 SEPTEMBRE 2023 à 18 h 00



Numéro d'ordre dans la séance : 01

Membres du Bureau :	09	Membres actifs :	09
Nombre de présents :	05	Nombre de pouvoirs :	01
Nombre d'excusés :	03	Nombre d'absents :	00

Président de la séance : M. Henri LAFON

Membres à la Séance : Thierry DUBOIS, Lucien GALLAND, Karine MOURET, Robert TCHOBDRENOVITCH,

Ont donné Pouvoir : Roger PELLENC à Henri LAFON

Absents excusés : Pierre LORIEDO, Michel PARTAGE, Nicolas SEVERIN

Absents : -

Secrétaire de séance : Thierry DUBOIS

Objet : APPROBATION AVENANT N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT/EXTENSION DE RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – MARCHÉ 2022-FEA-05

Le Président expose,

VU le marché n°2022-FEA-07 «ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE : TRAVAUX DE RENOUELEMENT / EXTENSION DE RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – MARCHÉ 2022-FEA-05 notifié le 04 août 2022 ;

VU la répartition du montant maximum du marché réalisée dans via l'attestation de répartition entre les différents membres du groupement soit :

REPARTITION INITIALE				
DES PRESTATIONS DES CO-TRAITANTS 1^E ANNEE				
	AEP montant HT	ASST montant HT	CUMUL montant HT	CUMUL montant TTC
SRC	500 000,00	200 000,00	700 000,00	840 000,00
GUIGUES	300 000,00	200 000,00	500 000,00	600 000,00
AMOURDEDIEU	200 000,00	200 000,00	400 000,00	480 000,00
TOTAL MARCHÉ	1 000 000,00	600 000,00	1 600 000,00	1 920 000,00

VU les ordres de service établis concernant la répartition entre les titulaires.

CONSIDERANT,

QU'il est nécessaire de modifier la répartition des montants entre les titulaires du de la façon suivante :

NOUVELLE REPARTITION				
DES PRESTATIONS DES CO-TRAITANTS 1^E ANNEE				
	AEP montant HT	ASST montant HT	CUMUL montant HT	CUMUL montant TTC
SRC	364 000,00	155 000,00	519 000,00	622 800,00
GUIGUES	408 000,00	293 000,00	701 000,00	841 200,00
AMOURDEDIEU	228 000,00	152 000,00	380 000,00	456 000,00
TOTAL MARCHÉ	1 000 000,00	600 000,00	1 600 000,00	1 920 000,00

QUE le présent avenant n'entraîne aucune incidence financière.

QUE toutes les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

Au vu de ce qui précède, le Président demande à ses membres de se prononcer sur l'avenant n°1 du marché de travaux « ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE : TRAVAUX DE RENOUELEMENT/EXTENSION DE RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – MARCHÉ 2022-FEA-05 NOTIFIE LE 04/08/2022 » actant la répartition pour la première année entre les titulaires.

Le Bureau Syndical,

VU la délibération n° 2020-006 du 15 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical en matière de commande publique;

L'exposé du Président entendu,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 du marché de travaux « ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT/EXTENSION DE RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – MARCHE 2022-FEA-05 NOTIFIE LE 04/08/2022 » actant la répartition pour la première année entre les titulaires, soit :

NOUVELLE REPARTITION DES PRESTATIONS DES CO-TRAITANTS 1^E ANNEE				
	AEP montant HT	ASST montant HT	CUMUL montant HT	CUMUL montant TTC
SRC	364 000,00	155 000,00	519 000,00	622 800,00
GUIGUES	408 000,00	293 000,00	701 000,00	841 200,00
AMOURDEDIEU	228 000,00	152 000,00	380 000,00	456 000,00
TOTAL MARCHE	1 000 000,00	600 000,00	1 600 000,00	1 920 000,00

DIT que les montants correspondants sont inscrits en section d'exploitation dans les budgets « eau » et « assainissement » de l'exercice en cours.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

Fait à Pertuis, le 13 SEPTEMBRE 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de Séance,
Thierry DUBOIS



Le Président,
Henri LAFON





SYNDICAT DURANCE – LUBERON

N° 2023-291

Siège : 299, Rue Louis Turcan - PERTUIS
Adresse Postale : B.P. 87- 84120 PERTUIS



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 13 SEPTEMBRE 2023 à 18 h 00

Numéro d'ordre dans la séance : 02

Membres du Bureau :	09	Membres actifs :	09
Nombre de présents :	05	Nombre de pouvoirs :	01
Nombre d'excusés :	03	Nombre d'absents :	00

Président de la séance : **M. Henri LAFON**

Membres à la Séance : **Thierry DUBOIS, Lucien GALLAND, Karine MOURET, Robert TCHOBDRENOVITCH,**

Ont donné Pouvoir : **Roger PELLENC à Henri LAFON**

Absents excusés : **Pierre LORIEDO, Michel PARTAGE, Nicolas SEVERIN**

Absents : -

Secrétaire de séance : **Thierry DUBOIS**

Objet : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET (AVP) ET SOLLICITATION DE L'AGENCE DE L'EAU POUR UNE AIDE FINANCIÈRE – RÉHABILITATION DES LITS DU 2ÈME ÉTAGE DE LA STEP DES FURETS COMMUNE DE ST MARTIN DE LA BRASQUE



Le Président expose,

VU le marché « Mission de maîtrise d'œuvre – Réhabilitation des lits du 2^e étage de la STEP des Furets de Saint Martin de la Brasque » notifié le 02/03/2023 au Bureau d'Etudes ARTELIA; ayant pour objectif :

- L'identification des désordres sur les lits du 2^eme étage ainsi que la prescription des travaux permettant de les résorber tout en assurant la qualité de rejet.
- La pérennisation et l'évolutivité du donctionnement de l'unité afin de permettre l'acceptation des flux nouveaux engendrés par l'urbanisation de la Commune.

CONSIDERANT,

QUE l'établissement de l'avant-projet, par le bureau d'études ARTELIA titulaire du marché, fait apparaitre un montant prévisionnel de l'opération de 173 747,00 €HT.

EN CONSEQUENCE, le Président demande au Bureau Syndical d'une part, d'approuver l'avant-projet précité et, d'autre part, de l'autoriser à solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide financière.

Le Bureau Syndical,
VU la délibération n° 2020-006 du 15 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical en matière de commande publique;
L'exposé du Président entendu,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE l'avant-projet (AVP) précité pour un montant prévisionnel de l'opération de 173 747,00 €HT. et l'autorise à solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide financière.

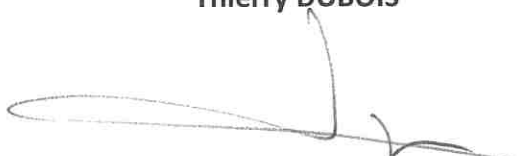
DIT que les montants correspondants sont inscrits en section d'investissement dans le budget « Assainissement » de l'exercice en cours.

AUTORISE le Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide financière et à signer l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Fait à Pertuis, le 13 SEPTEMBRE 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de Séance,
Thierry DUBOIS



Le Président,
Henri LAFON

